



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MAI 2021



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



## Horaire d'ouverture:

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 25 février 2021, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », aucune voix « contre », sans abstention, de renoncer à son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 16 décembre 2020 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », une abstention et aucune voix « contre », de rejeter le PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux).

Lors de sa séance du 18 mars 2021, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 12 voix « pour », 2 abstentions et 2 voix « contre », de donner son accord de principe d'inscrire CHF 50'000.- dans le budget 2022 pour la rédaction et l'impression d'un livre sur l'histoire de la commune.
- ✓ **Donné mandat**, par 14 voix « pour », une abstention et une voix « contre », au Conseil administratif de soutenir l'opposition de la commune à la suppression des cartes journalières des CFF.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune  
([www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Politique > Conseil municipal > Séances)

## DATES 2021 DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 20 mai** (adoption des comptes) ; **24 juin** ; **16 septembre** ; **21 octobre** (présentation du budget 2022) ; **18 novembre** ; **16 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > **Politique > Conseil municipal > Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

# ACTUALITES COMMUNALES

## « MAMANS DE JOUR » : POINT DE SITUATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier ont œuvré à la création, en mai 2011 de l'AFJ-GSO (Association intercommunale pour l'accueil familial de jour – Genève Sud-Ouest). Le but statutaire principal de celle-ci est de mettre en place, organiser, coordonner et gérer l'accueil familial de jour, dans le périmètre Genève sud-ouest, soit celui des communes précitées.

A l'origine, cela permettait de sécuriser aussi bien les familles d'accueil que les parents (ou familles placeuses), en offrant notamment un support administratif et des prestations sociales aux premières, devenues salariées de l'association, et pour les seconds une garantie de fourniture de prestations d'accueil effectuées par des personnes formées et compétentes ainsi que dans des lieux adaptés et sûrs. Les communes précitées avaient conclu simultanément avec l'AFJ-GSO une convention de prestation et partenariat dont le but principal était de définir leurs obligations réciproques, notamment en matière de participation financière. Les membres ordinaires de l'association sont les familles d'accueil et les familles placeuses, mais par la signature de cette convention, les communes, et donc Perly-Certoux, sont des « membres de droit ».

En septembre 2020, la population genevoise a approuvé l'introduction d'un salaire minimum de CHF 23.14 de l'heure, effectif au 1er novembre de la même année. Cette loi impacte l'AFJ-GSO et ses coûts de fonctionnement.

### **Difficile détermination de la notion de « plein temps »**

Les associations faitières au niveau fédéral considèrent que ce n'est qu'avec un accueil simultané de 3 enfants au moins qu'une accueillante familiale déploie une activité équivalente à un 100 %. Avec la nouvelle loi, un emploi à plein temps serait déployé dès le premier enfant accueilli. Il en résulterait une augmentation exorbitante des coûts de l'association à charge des communes, à un niveau tel que les communes les plus touchées n'ont pas d'autre choix que d'envisager de résilier la convention de prestation.

En effet, ramenés à l'accueil d'un enfant (CHF 17'000.- la place avant le salaire minimum en 2020, la simulation des coûts en 2021 pourrait dépasser les CHF 30'000.-), ces coûts moyens à charge de la commune (après déduction des contributions des parents), peuvent désormais dépasser sensiblement le coût brut d'une place en crèche (avant contribution des parents). Ces coûts avaient déjà augmenté au cours des dernières années, car l'association n'a pas adapté sa structure suite à une diminution importante de la demande, qui a entraîné que ses coûts de structures ont été indirectement répartis sur les communes partenaires.

Comme d'autres communes (Lancy, Plan-les-Ouates et Veyrier), Perly-Certoux a décidé, après en avoir informé son Conseil municipal, de résilier sa participation pour la fin de l'année civile 2021. Rappelons que les parents de la commune bénéficient des prestations de toutes les « Mamans de jour » employées par l'association. La commune cherchera d'ici cette échéance un moyen de préserver une offre de prestation d'accueil familial aux parents de notre commune qui le souhaitent, et/ou qui ne peuvent disposer d'une autre solution.

Pour l'AFJ-GSO, garantir l'équité salariale entre les accueillantes qui ont reçu l'autorisation de la SASAJ de garder de 1 à 5 enfants est devenu un vrai casse-tête. La rémunération minimale des familles d'accueil est passée de Fr 7.- l'heure environ par enfant à plus de Fr 23.- l'heure, indépendamment du nombre d'enfants accueillis. Ce changement a par ailleurs déjà conduit l'association à procéder, sans accord formel des communes, à des modifications dans certaines prestations : dès la rentrée 2021, l'âge maximum admis pour les enfants accueillis a été abaissé (les enfants d'âge scolaire ne seront plus accueillis) et les accueillant.e.s ne peuvent plus travailler au-delà de l'âge AVS de la retraite.

### **Deux accueillantes familiales employées de l'association actives à Perly-Certoux**

Sur le territoire de Perly-Certoux, deux accueillantes familiales de jour sont actives, mais l'une atteindra l'âge de la retraite en 2021 (et ne pourra donc plus travailler dans la structure) et l'autre n'accueille que des enfants d'âge scolaire qui ne seront donc plus acceptés par l'association. L'AFJ-GSO leur a donc signifié la résiliation de leur contrat de travail pour la rentrée 2021. Il n'y aura donc plus de « Mamans de jour » gérées par l'AFJ-GSO sur notre territoire dès septembre 2021.

Les accueillant.e.s familial.e.s de jour peuvent toutefois toujours travailler en tant qu'indépendant.e.s. Des associations leur apportent des soutiens administratifs et de telles solutions sont parmi celles étudiées actuellement par la commune.

## GIAP 2021-2022 – INSCRIPTION EN LIGNE

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19. Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) met en œuvre une procédure d'inscription pour la rentrée 2021-2022 entièrement en ligne.

**Le délai pour inscrire son enfant court jusqu'au 12 mai 2021. Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles cette année.**

L'ensemble du processus d'inscription (nouvelles inscriptions et renouvellement) s'effectuera en ligne via le portail internet [my.giap.ch](https://www.giap.ch).

L'inscription à un compte e-démarches de l'Etat de Genève est indispensable pour accéder au portail internet [my.giap.ch](https://www.giap.ch).

Avant toute inscription, les parents sont invités à prendre connaissance des nouvelles conditions générales 2021-2022, disponibles sur le site internet : <https://www.giap.ch/>.

Les parents, sans possibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour valable, personnes non contribuables à Genève, notamment) sont priées d'appeler le 058 / 307.84.64 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 durant la période des inscriptions.



## SUBVENTIONS VELO ET BORNE D'ELECTROMOBILITE

Vous souhaitez passer à une mobilité douce ? L'Etat de Genève vous aide en vous offrant des subventions pour

- L'achat d'un vélo-cargo : subvention jusqu'à max. CHF 500.-
- Suivre une formation pour rouler à vélo en toute sécurité : subvention jusqu'à max. CHF 80.-
- Tester un vélo électrique : subvention pour la location d'un vélo électrique jusqu'à max. CHF 250.-

Pour bénéficier des subventions, il faut conserver votre preuve d'achat ou de location. Les habitants de Perly-Certoux doivent s'adresser directement à l'Office cantonal des Transports, Chemin des Olliquettes 4, 1213 Petit-Lancy, tél. 022 546 87 00.

Informations complémentaires sur les conditions sur <https://www.ge.ch/subventions-velo>.

Pour la recharge de véhicules électriques, l'Etat de Genève attribue des subventions pour l'installation d'une borne d'électromobilité sur une place de parking individuelle (jusqu'à CHF 1000.-) ou dans le cadre d'un projet planifié dans un parking collectif (jusqu'à CHF 2000.-).

Informations et conditions : <https://www.ge.ch/subventions-borne-electromobilite>

## PASSEPORT VACANCES 2021

Chaque année, en juillet, le Passeport-Vacances offre à plus de 500 enfants ayant entre 10 et 15 ans des expériences estivales inoubliables. À un prix très doux, les enfants ont accès à plus de 100 activités diverses et variées leur permettant de découvrir les multiples facettes de leur canton !

### Le prix, les dates et les périodes

Attention: Cette année, le prix passe de 60.- à 80.- par passeport. Cette augmentation permettra à Passeport Vacances de prendre à sa charge les tickets de trains pour les enfants lors des déplacements. Attention ceci ne concerne pas les tickets TPG qui resteront à la charge des parents.

- ★ Période de pré-réservation: du 12 au 31 mai
- ★ Les activités et leur attribution: dès le 1er juin
- ★ Bourse aux places restantes: après l'attribution des activités et jusqu'au 30 juillet
- ★ Facturation: dès le 30 juillet
- ★ Envoi de la carte personnelle Passeport Vacances par courrier: dès le 14 juin
- ★ Activités du Passeport Vacances: du 5 au 30 juillet 2021

Inscriptions en ligne : <https://geneve.reseauvacances.projuventute.ch/>

## TA BOUM D'ANNIVERSAIRE A L'ESPACE 267

Tu as entre 8 ans et 13 ans, et tu veux fêter ton anniversaire avec 15 de tes copains ? Les TSHM t'aident à organiser ta boum d'anniversaire à l'Espace 267, un mardi soir entre 18h et 20h, avec un encadrement assuré par la FAse. Renseignements et réservation d'un mardi : Patricia Corbat, tél. 079 710 72 22.

Ou regarde sur [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Vivre à Perly-Certoux > Jeunesse.

# ENVIRONNEMENT 2021

## LEVÉE DES DECHETS – LES PROCHAINES DATES



### Levées des déchets encombrants

**Samedi 29 mai**  
Ou sur appel: tél. 022 777 17 74



### Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



### Levées de verre

Mardi 25 mai



### Levées de papiers et cartons

Mardi 25 mai

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.



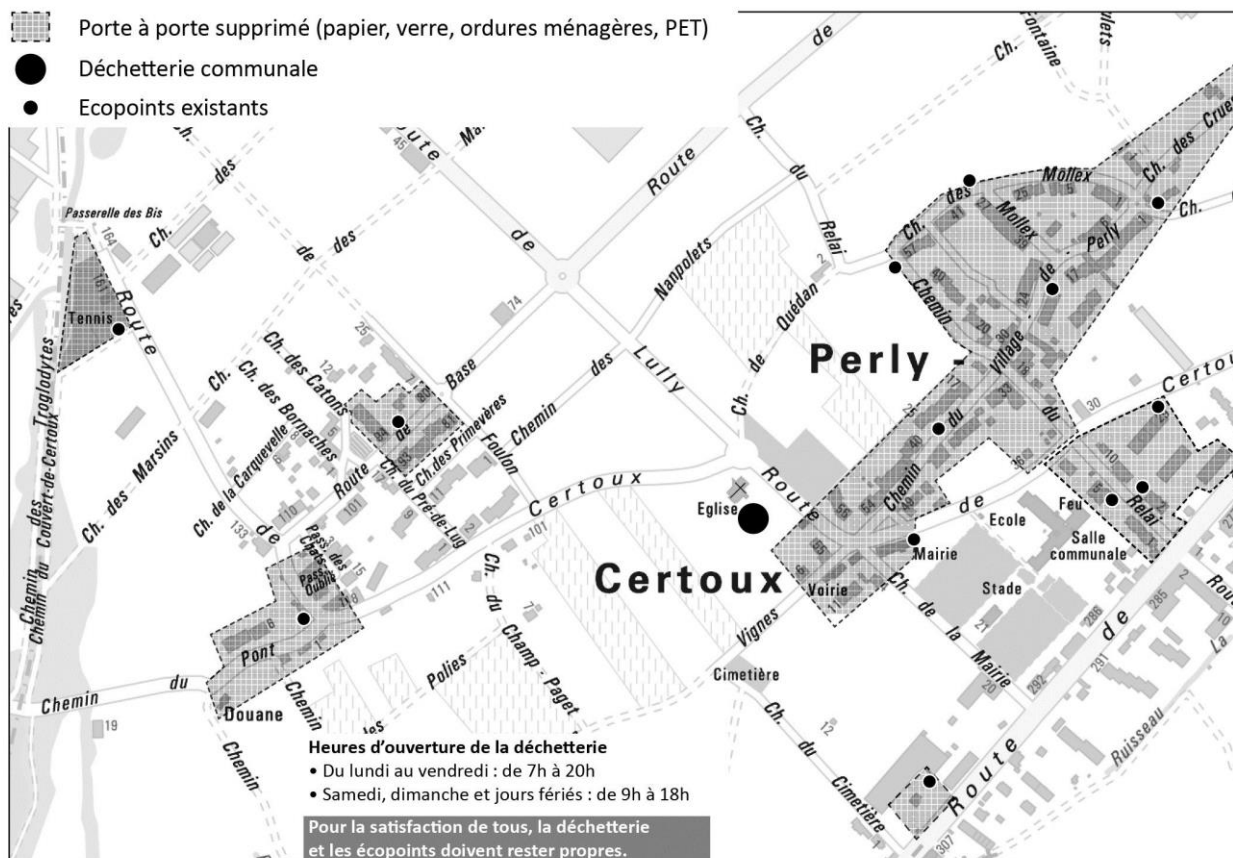
### Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

**Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.**

Toutes les dates des levées dans votre dépliant des déchets 2021 ou sur [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Vivre à Perly-Certoux > Déchets

## ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS



## N'OUBLIONS PAS DE REMPLIR LA P'TITE POUBELLE VERTE !

### Je te donnerai du plaisir en plus...

Si tu me balances dans la bonne poubelle.



A toi de jeter!



### J'en connais qui vont être ravis...

Si tu me balances dans la bonne poubelle.



A toi de jeter!



### On a un autre bon moment à vivre...

Si tu me balances dans la bonne poubelle.



A toi de jeter!



Des poubelles vertes sont à disposition à la mairie. Tout savoir sur les déchets de cuisine à jeter dans la poubelle verte :

<https://www.ge.ch/trier-ses-dechets-cuisine/quels-dechets-jeter-dans-ma-p-tite-poubelle-verte>